DÉPARTEMENT ACHATS GÉNÉRAUX

GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE

Affaire suivie par :

Antje GRUND
Acheteuse
02 32 73 30 51
antje.grund@ch-havre.fr

Armelle BARIL
Cadre de Santé
Médecine Physique et de Réadaptation
02 32 73 36 92
armelle.baril@ch-havre.fr

Frédéric ZEDDA
Chargé de projets des pôles 5 & 6
06 86 32 75 89
frederic.zedda@ch-havre.fr

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

PROJET DE CONCEPTION, FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE CUISINE THERAPEUTIQUE DANS LE CADRE DU PROJET SMR DU GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE

Numéro de la consultation : 26DAL013

PROCÉDURE ADAPTÉE

Selon les articles L 2123-1 & R. 2123-1 du Code de la Commande Publique.

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES OFFRES
Le mercredi 23/12/2026 à 12h00 dernier délai

Article 1 GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE

Le Groupement Hospitalier de Territoire Estuaire de la Seine (GHT) dont le Groupe Hospitalier du Havre est l'établissement support, est composé des établissements suivants :

- Groupe Hospitalier du Havre
- Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine (Lillebonne)
- Centre Hospitalier Intercommunal des Hautes Falaises (Fécamp)
- Centre Hospitalier de la Risle (Pont-Audemer)
- Centre Hospitalier de Saint Romain de Colbosc
- EHPAD Les Escales
- EHPAD La Belle Etoile

Cette procédure concerne l'établissement du groupement hospitalier de territoire suivant : Le Groupe Hospitalier du Havre.

Lieux d'exécution : Les établissements de santé sont composés de nombreux sites. Le marché dans son ensemble peut être exécuté dans différents services, y compris sur les sites annexes des établissements suivants :le Groupe Hospitalier du Havre, 29 avenue Pierre Mendes France 76290 Montivilliers.

Article 2 POUVOIR ADJUDICATEUR

Dénomination : GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE	**Direction :** Direction des Achats du GHT
Adresse Siège social : BP 24	**CP :** 76 083
Localité / Ville : LE HAVRE	**Pays :** France
Téléphone : 02.32.73.35.19	**Télécopieur :** 02.32.73.44.18
Courrier électronique Cellule des marchés publics (Mail) : cellule.marchespublics@ch-havre.fr	**SIRET :** 267 601 714 000 12

Article 3 OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

3.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la fourniture et l'installation d'une cuisine thérapeutique au sein du nouveau bâtiment des Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) du Groupe Hospitalier du Havre (site hôpital Jacques Monod). Cela comprend :

- la réalisation préalable des études d'implantation nécessaires à son installation ;
- la fourniture et l'installation des équipements, y compris les raccordements nécessaires ;
- la réalisation des essais et la mise en service ;
- la formation du personnel à l'utilisation de la cuisine thérapeutique.

3.2 Nomenclature européenne

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

39141400	fourniture et installation d'une cuisine équipée

3.3 Procédure de passation

La présente consultation est lancée sous forme d'une procédure adaptée, en application des articles R. 2123 du code de la commande publique.

3.4 Forme du marché

Le marché est un marché ordinaire à prix global et forfaitaire. Il est passé selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique, la valeur estimée du besoin étant inférieure au seuil européen de procédure formalisée applicable aux marchés de fournitures et de services des pouvoirs adjudicateurs.
Le marché est mono-attributaire.

3.5 Marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables susceptibles d'être passés ultérieurement

En application de l'article R. 2122-4 du Code de la commande publique, un marché négocié sans mise en concurrence pourra être attribué au titulaire pour la livraison complémentaire de fournitures.
La durée de ces marchés ne pourra excéder trois (3) ans.

3.6 Décomposition

3.7.1 Allotissement

Le présent marché ne fait pas l'objet d'un allotissement. En effet, les prestations objets du marché sont indissociables.

3.7.2 Tranches optionnelles

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches optionnelles.

3.7 Option

- **La fourniture d'un tapi silicone comme aide pour la patientèle malvoyante à poser des casseroles sur la table de cuisson à induction.**

3.8 Variante

Les variantes ne sont pas autorisées.

Article 4 DURÉE DU MARCHÉ

Le marché prend effet à compter de sa date de notification et jusqu'à la fin de la période de garantie des matériels proposés par les titulaires.

Article 5 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

5.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- le règlement de consultation (RC) ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes 1 à 5 ;
- le cadre de réponse ;
- L'attestation de visite à dater et signer ;
- l'acte d'engagement (ATTRI1) ;
- la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- la lettre de candidature (DC1) ;
- la déclaration du candidat (DC2).

Le dossier de consultation des entreprises est mis à disposition gratuitement à l'adresse électronique suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr
Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique n'est autorisée.

5.2 Demande de renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements ou documents complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront **impérativement** formuler leur demande par écrit, **sur le site** https://www.marches-publics.gouv.fr au plus tard sept jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, sur cette même plate-forme de dématérialisation au plus tard cinq jours après le dépôt de la question.

5.3 Modification du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard cinq jours avant la date limite de réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.
Si la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 6 PRÉSENTATION DES OFFRES

6.1 Condition de participation des candidats

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles L. 2113-12 et suivants et par les articles R. 2113-7 et suivant du Code de la commande publique.

¤ Sous-traitance pour les prestations de service :
L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

Lorsque la désignation des sous-traitants intervient en cours de marché, l'acte spécial précise tous les de l'article R. 2193-1 du Code de la commande publique et indique en outre pour les sous-traitants à payer directement :

- la personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances ;
- le comptable assignataire des paiements ;

- le compte à créditer.

¤ Groupement d'entreprise :
En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :
- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

6.2 Documents à produire

Le candidat produit les renseignements et documents ci-dessous. Les formulaires DC1 et DC2, ou le DUME, peuvent être utilisés pour présenter la candidature.

NOTA : Pour répondre à ces demandes de pièces administratives, le candidat pourra fournir entre autres les formulaires DC1 et DC2..

5.2.1 Pièces de la candidature tels que prévus aux articles R. 2142 et R. 2143 du Code de la commande publique

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :
- une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141 et L. 2341 du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- le cas échéant, une autorisation ou preuve de l'appartenance à une organisation spécifique permettant de répondre aux stipulations du marché ;
- une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné dans le Code de la commande publique ;
- la preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 ou un document équivalent.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :
- une copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ;
- une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du marché.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article R. 2142-13 et R. 2142-14 du Code de la commande publique :
- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat ;
- une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché ;
- une déclaration indiquant les références hospitalières pour le même type de marché au cours des 3 dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

En application des dispositions de l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen en lieu et place des documents mentionnés ci-dessus. Le candidat devra néanmoins fournir toutes les informations et justificatifs demandés ci-dessus permettant d'apprécier qu'il dispose de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

Si des pièces ou renseignements de candidature sont manquants ou incomplets, l'acheteur peut inviter les candidats concernés à les compléter dans un délai approprié, identique pour les candidats concernés.

La vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché.

5.2.2 Pièces de l'offre

Les candidats devront fournir un projet de marché comprenant :

- L'**acte d'engagement (ATTRI1),** conforme au modèle joint dans le dossier **auquel doit être annexé la décomposition du prix global et forfaitaire** fournie par le pouvoir adjudicateur dûment complétés et signés par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché ;
- Une délégation de pouvoir si nécessaire ;
- **Le cadre de réponse en format excel (valant mémoire technique)** détaillant toutes les mesures prises par le candidat pour satisfaire aux exigences du présent marché. Les élements suivants doivent être Afin de juger de la valeur technique des offres, les candidats doivent a minimal répondre aux éléments suivants.
    - Un descriptif technique, précisant la nature des matériaux et toutes les caractéristiques se rapportant aux produits et matériels et demontrant la qualité et robustesse de la solution proposée. (résistance aux chocs et à l'humidité et à un usage régulier, matériaux constitutifs et finition , caractéristiques des surfaces, chants, assemblages et protection, données des fabricants sur la durée de vie des équipements si disponibles)
    - Une explication des dispositifs ou caractèristiques concrètes de prévention des eventuels risques pour les utilisateurs ainsi que de facilité d'entretien.
    - La durée de garantie par type de matériel proposé et la documentation justificatif.
    - Un descriptif demontrant l'ergonomie de la solution proposée ainsi que son adaptation aux usagers thérapeutiques (simplicité des manipulations pour les utilisateurs présentant des limitations physiques / fonctionnelles ; facilité d'accès aux commandes et aux équipements ; Facilité des réglages en hauteur).
    - Le délai global de la realisation du projet en nombre de semaines suite à la reception du bon de commande ; le délai par étape (cf. cadre de réponse) ainsi qu'un descriptif de l'organisation de la livraison, installation et de la mise en service des matériels.
    - Une déscription du service après-vente : les délais d'intervention maximums et les canaux de communication en cas de panne; les horaires de joignabilité du SAV
    - Un descriptif, comprenant les explications concernant la possibilité de remplacer des composants susceptibles de s'user; des mécanismes de réglage en hauteur et des modules de mobilier de la cuisine.
    - La part des matériaux bois et dérivés du bois utilisés dans la fabrication du mobilier, dont l'origine est certifiée issus de forêts gérées durablement (FSC, PEFC ou certification équivalente).
    - L'indication des classes énergétiques et de la consommation énergétique des appareils électroménagers avec étiquetage énergétique.
- Le plan d'implantation côté en 2D (obligatoire) et en 3D (souhaité) en PDF.
- Les informations nécessaires au raccordement des matériels : indication des besoins et points de raccordement de chaque équipement, intégrée au plan d'implantation ou présentée dans un tableau récapitulatif.
- Un catalogue des accessoires et pièces éventuellement nécessaires à l'entretien courant et à l'utilisation. Ce catalogue devra mentionner les prix unitaires €ht des pièces
- L'attestation de visite obligatoire dûment signée
- Le(s) interlocuteur(s) en charge de notre projet (nom(s) ; coordonnées)

Il est rappelé aux candidats que toutes les pièces transmises doivent permettre au pouvoir adjudicateur de procéder à un classement éclairé des offres en fonction des critères d'attribution retenus.

6.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

6.4 Visite obligatoire

La visite du local de la cuisine thérapeutique est obligatoire avant le dépôt des offres. Elle a pour objet de permettre aux candidats d'apprécier les contraintes d'accès, de manutention, de circulation, de raccordement et d'intervention en site hospitalier.

Les candidats sont réputés avoir pris parfaitement connaissance des lieux et des contraintes apparentes pour la conception de leurs offres, le chiffrage de leurs prestations et la définition des modalités de leur intervention. En conséquence, le titulaire ne pourra se prévaloir, au stade de l'exécution du marché, d'une méconnaissance des contraintes qui pouvaient raisonnablement être identifiées lors de la visite.

La prise de rendez-vous se fait auprès de Monsieur Frédéric Zedda.

Frédéric Zedda
Chargé de projets des pôles 5 & 6
Groupe Hospitalier du Havre
Tél. : 06 86 32 75 89
e-mail : Frederic.zedda@ch-havre.fr

En vue des travaux sur le bâtiment en cours, il est souhaitable que le rendez-vous soit programmé les jeudis, soit le 26/11/2026, le 03/12/2026 ou le 10/12/2026. En cas d'indisponibilité sur ces trois dates, les candidats devront impérativement convenir d'une autre date permettant la réalisation de la visite avant la date limite de remise des offres.
L'attestation de visite datée et signée (scan PDF) par le représentant de l'établissement acheteur devra d'être transmise dans l'offre du candidat.

Article 7 CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

7.1 Date de remise des offres

La date de remise des offres est fixée au :

Le mercredi 23/12/2026 à 12h00 dernier délai

Les candidats devront apporter une attention particulière au respect de la composition du dossier en fournissant l'ensemble des documents réclamés.

7.2 Transmission des offres

Les concurrents devront transmettre **de façon électronique** leurs candidatures et leurs offres sur
https://www.marches-publics.gouv.fr

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

7.2.1 Transmission électronique

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

NB : La communication par voie papier n'est possible que lorsque, en raison de la nature particulière du marché, l'utilisation de moyens de communication électroniques nécessiterait des outils, des dispositifs ou des formats de fichiers particuliers qui ne sont pas communément disponibles ou pris en charge par des applications communément disponibles.

Toute communication par voie papier doit être justifiée en ce sens.

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.
Le fuseau horaire de référence est celui de Paris (heure de Paris).

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : "copie de sauvegarde".

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (.pdf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .ppt, .pub, .mdb, .docx, .xlsx, .pptx, Libre Office),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png),
- Internet : (exemple d'extension : .htm).

Les candidats sont invités à ne pas utiliser de fichiers exécutables (.exe) ou de fichiers contenant des macros.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant l'envoi.

La signature électronique des pièces de l'offre n'est pas exigée au stade du dépôt, sauf mention expresse contraire dans le présent règlement. Le marché sera signé par l'attributaire selon les modalités indiquées par l'acheteur.

7.2.2 Transmission par voie matérialisée des copies de sauvegarde

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM ou clef USB) ou sur support papier. Les cartes SD sont proscrites. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention suivante:

Copie de sauvegarde : Projet de conception et d'installation d'une cuisine thérapeutique
NOM DU CANDIDAT
« Ne pas ouvrir »

La copie de sauvegarde doit contenir les pièces administratives et les pièces relatives à la mise en concurrence, et devra être envoyé par courrier avec avis de réception, à l'adresse suivante :

GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE
Direction des achats, de l'hôtellerie et de la logistique – Cellule marchés publics
55 Bis Rue Gustave Flaubert - BP 2476 - 76 083 Le Havre

La copie de sauvegarde peut également être remise contre récépissé à l'adresse suivante :

GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE
Direction des achats, de l'hôtellerie et de la logistique – Cellule marchés publics
19 Avenue Pierre Mendès France - 76 290 Montivilliers
Ouverture : 9h – 12h30 et 13h30 - 17h du lundi au vendredi

Celle qui serait remise ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ou remise sous enveloppe non cachetée, sera de fait non conforme ; le pli sera renvoyé à son auteur.

7.3 Signature

Pour tout document pour lequel une signature est exigée, cette dernière doit être originale ou électronique.
Quelle que soit la forme du dépôt (par voie papier ou par voie dématérialisée), cette dernière doit émaner d'une personne habilitée à engager le candidat :

- le représentant légal du candidat,
- ou bien toute personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

Article 8 JUGEMENT DES OFFRES

8.1 Précision des offres ou demande de documents complémentaires

Le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats de préciser leur offre ou de fournir des documents complémentaires pour l'analyse. Ceux-ci auront alors six jours afin de répondre par écrit aux questions posées. Cette faculté ne permet pas de modifier les caractéristiques substantielles d'une offre.

8.2 Critères et pondération

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 à R. 2152-12 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Garanties et capacités techniques et financières ;
- Autorisation spécifique ou preuve de l'appartenance à une organisation spécifique permettant de fournir le service dans le pays d'origine du candidat ;
- Capacités professionnelles.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront notés de 1 à 20, 20 correspondant à la meilleure note, ces notes étant affectées d'un coefficient de pondération comme suit :

Critères	Note	Pondération
Coût global noté sur 20 : ➢ **Prix global (TTC) Bordereau de prix cuisine thérapeutique**	20	**45 %**
Valeur technique sur 20 : ➢ **Qualité technique et adéquation des équipements proposés au besoin** o Qualité des matériaux et robustesse des équipements (Résistance aux chocs et à l'humidité et à un usage régulier) o Prévention des risques pour les usagers et facilité d'entretien o Durée de garantie proposé par type de matériel ➢ **Ergonomie et adaptation aux usagers thérapeutiques** o Simplicité des manipulations pour les utilisateurs présentant des limitations physiques / fonctionnelles o Facilité d'accès aux commandes et aux équipements o Facilité des réglages en hauteur ➢ **Organisation et planification de la phase d'exécution (livraison, installation et de la mise en service) s'inscrivant dans les délais obligatoires précisés au cahier de charges** o Description exécution du projet : livraison, installation et de mise en service o Délai global réalisation projet en nombre de semaines suite à notification du bon de commande ➢ **SAV (délai d'intervention en cas de panne, horaires disponibilité SAV, moyens de contact)**	4 2 2 3 2 1 1 4 1	**50 %**
Valeur développement durable sur 20 : ➢ **Performance énergétique des appareils électroménagers avec étiquetage énergétique**	20	**5%**

Le critère coût global est évalué en fonction des prix forfaitaires de tous les candidats.

En cas d'égalité de note entre les candidats, le pouvoir adjudicateur retiendra le critère coût global afin de départager les candidats.

8.3 Négociation

La présente consultation pourra faire l'objet d'une négociation avec les sociétés ayant présentées les offres les plus intéressantes, en fonction de la qualité des offres techniques et des prix proposés.

8.4 Attribution du marché

L'attribution du marché est subordonnée à la production par l'attributaire pressenti des documents et attestations nécessaires à la vérification de l'absence de motifs d'exclusion et du respect de ses obligations fiscales et sociales, conformément aux articles R. 2143-6 et suivants du Code de la commande publique.
Le candidat pressenti disposera d'un délai de sept jours francs à compter de la réception de la demande de l'acheteur pour produire les documents demandés. À défaut, l'acheteur pourra solliciter le candidat suivant dans l'ordre du classement.
Les candidats sont invités à anticiper la préparation de ces documents afin de pouvoir les transmettre dans le délai indiqué.

8.5 Information des candidats non retenus

Les candidats dont la candidature ou l'offre n'a pas été retenue sont informés dans les conditions prévues par les articles R. 2181-1 et suivants du Code de la commande publique.

8.6 Voies de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76005 Rouen
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr, URL : rouen.tribunal-administratif.fr
Tél. : 02 35 58 35 00 - Fax : 02 35 58 35 03

Dressé par le pouvoir adjudicateur du GHT de l'Estuaire de la Seine

Au Havre, le 23/11/2026